



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 08 SEPTEMBRE 2022

Présidence : GALLE Philippe

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

Excusés : GABUT Thierry, MICHAU Gilles

Début de la réunion : 16h00

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLE

1.1- Informations nationales

1.1.1- Valorisation du bénévolat

La FFF invite une délégation de 5 bénévoles par district, qui soient majeurs et ayant moins de 5ans de licence Dirigeant. Le Secrétaire Général travaille sur la constitution de la délégation issue des clubs remplissant ces conditions.

Christophe BROSSARD estime que ces conditions sont trop restrictives et qu'il convient de remonter ces problèmes aux instances de la FFF.

1.1.2- Informatique

Le Bureau reste insatisfait des changements informatiques effectués par le service informatique de la FFF sur le logiciel de gestion des compétitions et sur Footclubs. Plusieurs modules ne fonctionnent pas : arbitres, ententes, FMI....L'accompagnement des instances et des clubs suite à ces changements est catastrophique...

Un recensement des problèmes dans chaque district est actuellement en cours.

1.1.3- Opération « bons d'essence »

Chaque instance territoriale est actuellement en attente des directives pour la mise en place des bons d'essence dans les clubs. Elle se déroulera avec le partenaire national INTERMARCHE.

1.2- Informations régionales

1.2.1- Subventions FAFA

La Ligue, en concertation avec les présidents de district a rédigé le schéma régional d'orientation des subventions FAFA et en particulier celui de chaque district. La priorité dans le District d'Indre-et-Loire est donnée aux terrains synthétiques, éclairages, vestiaires et aux terrains de Foot5 synthétiques extérieurs.

1.2.2- Accompagnement des clubs

Le Bureau est informé de la visite de la Conseillère technique régionale, Françoise TARTARIN le 17 octobre prochain pour rencontrer les élus et les techniciens salariés du District et étudier le plan d'accompagnement dans les clubs d'Indre-et-Loire.

1.2.3- Convention d'objectifs FFF-Ligue-District

Le Bureau est informé des objectifs territoriaux qualitatifs et quantitatifs indiqués dans le cadre du déploiement du plan de performances 2024 sur la période 2022-2025 :

- Permettre à tous de jouer
- Optimiser la performance sportive
- S'engager pour de Responsabilité Sociale et environnementale
- Garantir la compétitivité économique
- Développer le football féminin

Une réunion de travail au sein du District est fixée fin septembre pour évoquer le sujet.

1.2.4- Clubs lieux de vie

La Commission régionale a retenu les candidatures de trois clubs tourangeaux pour ce dispositif régional : PAYS MONTRESOROIS, CHANCEAUX et TOURS A.C.P. parmi les huit candidatures reçues.

1.3- Informations départementales

1.3.1- Partenariat privé

Le Bureau est informé des signatures des partenariats avec :

- le réseau des magasins Intermarché d'Indre-et-Loire. Le naming s'appliquera sur toutes les manifestations, plateaux et compétitions du football d'animation ; des U7 aux U13.
- le complexe « BATTLE KART » pour le naming de la Coupe U18 Indre-et-Loire.
- la société EC CONSULTING pour le naming de la D2 seniors.

1.3.2- Social

Le Bureau est informé :

- de l'arrivée d'Anthony JUNGES dans l'effectif salarié du District depuis le 1^{er} septembre 2022 en tant que Conseiller bi-départemental de l'arbitrage. Il sera présent dans les réunions des commissions liées à l'arbitrage. Son temps de travail sera partagé entre la Ligue, le District du Loir-et-Cher et le District d'Indre-et-Loire. Il est sous contrat à durée déterminée avec la Ligue et mis à disposition des deux districts précités. Son responsable hiérarchique est Jérôme MONOT.

L'objectif de son poste est entre autres, de visiter les clubs et le milieu scolaire pour promouvoir l'arbitrage, sensibiliser les dirigeants, éducateurs et les pratiquants.

- du recrutement de Dorian BOUQUET comme Service Civique au sein du District d'Indre-et-Loire pour aider à la promotion de l'arbitrage sur le département. Son contrat de 8 mois sous l'agrément de la Ligue Centre Val de Loire débutera le 1^{er} octobre 2022.
- du recrutement en cours d'un apprenti chargé de la communication du District. Les entretiens se dérouleront le jeudi 15 septembre.
- de l'étude en cours avec d'autres districts d'un logiciel permettant de suivre les congés, RTT, récupérations des salariés.

1.3.3- Statistiques licenciés

Le Bureau est informé du nombre de licences enregistrées au 06 septembre 2022 pour le District d'Indre-et-Loire : 9.831, soit +14% par rapport au 06 septembre 2021, en comparaison de date à date.

1.3.4- Partenariat institutionnel

Le Bureau est informé sur les deux points suivants :

- le C.D.O.S 37 reconduit l'opération de promotion du sport à la Foire de Tours édition 2023. Le District est sollicité pour se positionner.

Les membres du Bureau échangent sur le bilan de la présence du District à la Foire de Tours 2022.

Le Bureau préconise de réserver les espaces intérieur et extérieur dans la journée du mercredi situé pendant la période de la Foire de Tours.

- la présence du District sur les quatre sites de la Caravane du Sport tourangeau durant juillet a permis de promouvoir la pratique auprès d'un public restreint. Le Bureau regrette la faible implication du club local sur le site de Chinon.

1.3.5- Tarifs 2022-2023

Compte tenu du contexte d'inflation du carburant, il est proposé au Bureau de réévaluer deux tarifs du District 2022-2023 :

- l'indemnité kilométrique pour les officiels (arbitres et délégués) passe de 0,401 €/km à 0,446 €/km.
- l'indemnité kilométrique pour les bénévoles passe de 0.28 €/km à 0.31€/km

Le Bureau donne son accord, dans l'attente de la validation définitive du Comité de direction du District.

1.3.6- Siège du District

Afin d'accueillir l'effectif salarié du Pôle Espoir Féminin dans de meilleures conditions, il est souhaité qu'ils prennent possession de la salle de réunion Marcel Bacou, en lieu et place du bureau des arbitres.

Le bureau des arbitres ainsi libéré, il pourra être attribué au Conseiller bi-départemental de l'arbitrage, Anthony JUNGES.

Le Bureau souhaite mener une réflexion sur le réaménagement des locaux du siège social du District. A cet effet, un groupe de travail est constitué des membres du Bureau. Le référent sera Philippe BONNET. En premier lieu, il convient de rédiger le cahier des charges sur les souhaits du District.

1.3.7- Véhicules de service

Compte tenu des problèmes survenus en fin de saison dernière, le Bureau décide de ne plus prêter les véhicules de service du District à des organismes tiers.

2- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Patrick BASTGEN

2.1.1- Vie des commissions

Le Bureau est informé des courriers de remerciement suite à des décès :

- Mme TOMIC pour son mari, M. TOMIC Drago
- le club de VILLEDOMER pour leur dirigeant, M. PROUST Philippe.
- M TEIXEIRA Antonio pour sa maman Virginia.

Le Bureau est informé des candidatures suivantes pour intégrer des commissions départementales :

- KABASELE Kalvie, en tant que délégué officiel
- MOREAU Nicolas, en tant que délégué officiel
- GONCALVES Etienne, au sein de la Commission Jeunes et technique
- BODET Alexandre, au sein de la Commission Jeunes et technique
- BOUQUET Dorian au sein de la Commission Jeunes et technique, en tant que bénévole.
- FREULON Bernard au sein de la Commission FAFA

Considérant l'avis favorable des présidents de commission concernés,

Le Bureau donne son accord sous réserve que ces personnes soient licenciées FFF.

Le Bureau est informé de la liste des membres de la Commission des arbitres élus pour la saison 2022-2023, conformément aux dispositions au Règlement intérieur de la Commission des arbitres :

- Président : Alain DESRUTIN
- Premier Vice-Président : Gérard BONGARD
- Deuxième Vice-Président : Philippe LOISEAU
- Secrétaire : Mathieu MABILEAU
- Secrétaire adjoint : Alain LIVONNET
- Membres : Nicolas ANDRONY, Mathieu BAUDOUIN, Hugo-Rémi DE GRAAF, Jean-Noël DERNIS, Fabrice FREMONT, Nicolas SCHROEYERS
- Représentant des arbitres à la Commission d'Appel disciplinaire : Mathieu MABILEAU
- Représentant des arbitres au Comité de direction : Eric BOUCHER
- Représentant des arbitres au sein de la Commission du Statut de l'arbitrage : Fabrice FREMONT.
- Représentant au Comité de direction au sein de la C.D.A. : Patrick BASTGEN
- Membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : Gilles MICHAU

Le Bureau donne son accord.

Il est proposé de nommer les délégués officiels suivants Délégués stagiaires Ligue :

- en décembre au plus tard : COTTENCEAU Fabrice
- en février au plus tard : ROSSIGNOL Alexandre

Le Bureau donne son accord.

Le Bureau est informé des démissions suivantes :

- Nicolas COUTANT de la Commission d'Appel Général

Le Bureau prend acte mais regrette cette décision.

- Soizic JOUAN de la Commission J.T. section Football d'animation.

2.1.2- Finances

Le Bureau est informé que les déplacements suite à l'utilisation des véhicules de service du District doivent faire l'objet d'une fiche de remboursement de frais à envoyer dans les jours qui suivent au service Comptabilité de la Ligue.

Des exemplaires seront à disposition dans chaque véhicule. La fiche doit être remise et remplie au Directeur administratif.

2.1.3- Statut de l'arbitrage

Le Bureau est informé des nouvelles dispositions du Statut de l'arbitrage, et notamment de l'Article 35 :

Dans le cas d'un arbitre démissionnant d'un club, le prochain club devra s'acquitter d'un droit de mutation (non conforme à l'article 33 du Statut de l'arbitrage) qui sera partiellement redistribuée au club qui l'a amené à l'arbitrage.

La Ligue Centre-Val de Loire a fixé les montants suivants applicables dans tous les districts :

- droit de mutation : 500 € infligés au nouveau club dans lequel mutel'arbitre.
- montant redistribué au club formateur : 200 €
- montant des 300 € restant attribué à un budget consacré à récompenser les clubs méritants en fin de saison ayant œuvré pour l'arbitrage dans le District.

3- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

3.1- Entente

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes sous Footclubs pour les clubs suivants à la date de ce jour

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **2 licenciés de la catégorie.**
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **3 licenciés de la catégorie.**

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-joints qu'ils demandés de nouveau la validation de l'entente. Sinon, les clubs en dessous des seuils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés. Les équipes peuvent donc perdre par pénalité leurs matchs si des réserves d'avant match sont posées en bonne et due forme. La situation pourra être revue avant le début de la deuxième phase.

Cf. liste en annexe n°2.

Le Bureau rappelle que les clubs indiqués en premier dans le nom de l'entente sont les clubs gestionnaires, détenteurs des droits sportifs.

3.2- Dettes clubs

Le Bureau est informé sur les points suivants :

- les dettes des clubs libres sont régularisées à ce jour pour la cotisation et l'acompte engagement 2022-2023 réclamées le 28 juillet dernier. Il est proposé d'amender (12 €) les clubs en retard suivants : TOURS TURKS et LOIRE ET VIGNE.
- La Ligue a transmis la liste des clubs proposés à la radiation en situation d'impayé. Une réponse sera faite.

4- TOUR DE TABLE

4.1- Commission Jeunes et technique

4.1.1- Préformation

Christophe BROSSARD informe le Bureau que, suite à la réclamation de plusieurs clubs sur la constitution des brassages Elite U13 et U15, la Commission Jeunes et technique a souhaité élargir les poules des brassage Elite à davantage de clubs. Un projet a été transmis à la Commission Révision des textes.

4.1.2- Football d'animation

Christophe BROSSARD informe le Bureau des points suivants :

- le Festifoot régional aura lieu au CTR Châteauroux le 10 septembre. Guillaume GIUNTINI accompagnera les clubs tourangeaux (RENAUDINE en U13G, RENAUDINE et VAL DE CHER En U15G, ST CYR, LOCHES et JOUE FCT en U13F, VAL DE CHER et TOURS FC en U15F.
- les cinq réunions du foot d'animation auront lieu du 12 septembre au 15 septembre.
- la rentrée du foot d'animation se déroulera le samedi 24 septembre sur les sites de Richelieu et Champigny. Des plateaux type J.N.D. seront organisés pour les U7, U8, U9 et U10.

4.1.3- Football féminin

Christophe BROSSARD informe le Bureau des points suivants que le foot féminin fait sa rentrée à St Pierre des Corps le samedi 17 septembre. Des plateaux des U7F aux U18F seront organisés.

4.1.4- Foot scolaire

Christophe BROSSARD informe le Bureau des points suivants :

- une réunion du Foot à l'école avec les représentants de l'Académie se déroulera le 19 septembre à Tours.
- la Journée des sports de l'USEP et UNSS se déroulera le 21 septembre à Richelieu.
- la journée des sports de l'UGSEL se déroulera le 30 septembre à Chambray les Tours.

4.2- Révision des textes

Suite à la sollicitation de la Commission Jeunes et technique, la Commission Révision des textes a étudié des modifications sur les règlements des championnats jeunes masculins U18, U15 et U13.

Le Bureau, après étude, donne un avis favorable à ces modifications avant le début des compétitions fin septembre et adoption définitive par le Comité de direction.

Cf. Annexe n°1.

4.3- Commission des nouvelles pratiques

Christophe BROSSARD, Président de la Commission est informé de la participation du District à la journée du sport handicap à St Avertin le samedi 10 septembre. Guy BATISSE, Christophe BROSSARD et Alexis CUVILLIER représenteront le District.

4.4- Commission des actions sociales et citoyennes

Martine CHEVALLIER, Présidente de la Commission, informe le Bureau qu'elle présentera le District le 14 septembre à l'école Win Sport School à Tours auprès des étudiants Bachelor 1^{ère} année. L'objectif sera de proposer des missions de bénévolat liées en particulier aux actions citoyennes souhaitées par le District : animer les Gestes qui sauvent, animer l'opération Stade sans tabac et suivre des Dons du sang.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Prochaine réunion : lundi 26 septembre 2022

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**

o Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).

o Deux poules de **10 équipes maximum** seront créées pour le brassage Elite.

- **Brassage Masse 1**

o Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).

- **Trois poules de 8 équipes maximum seront créées**

- **o Matches allers simples**

- **Brassage Masse 2**

o Engagement libre de la part des clubs

- **o X poules de 8 équipes maximum seront créées**

- **o Matches allers simples**

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « D1 »**

o A l'issue de la phase de brassage Elite, la Commission Sportive reconstitue **trois** poules de 6 équipes **maximum**, intégrant **les meilleures équipes du Brassage Elite et les meilleures équipes issues du brassage Masse 1 départagés au coefficient sportif.**

o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

- **Championnats D2 et D3**

o A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes **maximum** composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique.

o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

D2 :

- **4 poules de 6 équipes maximum composée du reste des équipes non retenues en D1 et des meilleures équipes de Masse 1 départagés en fonction des résultats de la première phase.**

D3 :

- **X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en D2 et des équipes nouvellement inscrites.**

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n’y aura pas d’arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l’inégalité quantitative du nombre d’équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu’un seul brassage Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- Matches allers simples

- **Brassage Elite**

o 3 poules de 8 équipes **maximum**. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).

- **Brassage Masse**

o Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- Matches allers -retour

- **D1**

o 2 poules de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (~~1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} de chaque poule Elite~~).

- **D2**

o **Deux ou Trois** poules de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (~~5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de brassage Elite ainsi que les meilleures équipes du brassage Masse~~ déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu.

- **D3**

o X poules de 6 équipes **maximum** composées du reste des équipes non retenues ~~en D1 et D2~~ et des équipes nouvellement inscrites.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**

- o 2 accessions prévues en U15 R2 (triangulaire organisée entre les premiers de chaque poule).

- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**

o Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club). **2** poules de 8 équipes maximum.

- **Brassage Masse**

o Engagement libre de la part des clubs.

- **Matches allers simples**

o Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**

- **Championnat bi-départemental**

o Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, issus des poules de brassage Elite et 3 clubs du Loir et Cher).

- **D1**

o Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (**meilleures équipes Elite suivantes n'accédant pas au championnat bi-départemental ~~excepté le dernier + les meilleures équipes Masse~~**).

- **D2**

X poules de 6 équipes maximum en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (**~~dernier du brassage Elite non retenu en D1~~** ainsi que les équipes du brassage Masse). **Les nouvelles équipes créées en cours de saison se rajoutent à ce championnat.**

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réservé

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

Annexe 2 : Liste des ententes déclarées sous Footclubs en date du 08 septembre

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Seniors	D3	LA CELLE ST AVANT, POUZAY	LA CELLE/POUZAY Ent.1	10 licenciés à LA CELLE ST AVANT. 12 licenciés à POUZAY. Avis favorable.
Seniors	D4	LA CELLE ST AVANT, POUZAY	LA CELLE/POUZAY Ent.2	10 licenciés à LA CELLE ST AVANT. 12 licenciés à POUZAY. Avis favorable.
Seniors	D4	BREHEMONT 2, LIGNIERES 2	BREHEMONT Ent.2	19 licenciés à BREHEMONT. 21 licenciés à LIGNIERES. Avis favorable. Cette équipe sera considérée comme l'équipe 2 de LIGNIERES (D2) et de BREHEMONT (D3).
Seniors	D4	VAL SUD TOURAINE, DESCARTES 3	VAL SUD TOURAINE Ent.3	23 licenciés à VAL SUD TOURAINE. 44 licenciés à DESCARTES. Avis favorable. Cette équipe est considérée comme l'équipe 3 de DESCARTES S.G.

Seniors F	Brassage	CHAMPIGNY 2, RICHELAI 2	CHAMPIGNY Ent.2	13 licenciées à CHAMPIGNY. 1 licenciée Seniors F au RICHELAI. Avis défavorable. Cette équipe est considérée comme l'équipe 2 de CHAMPIGNY Ent.2
Seniors F	Brassage	PAYS DE RACAN, GATINE	PAYS DE RACAN Ent.1	5 licenciées à PAYS DE RACAN. 0 licenciée à GATINE. Avis défavorable. Il faut un effectif de 7 joueuses minimum.
Seniors F	Brassage	VERETZ, VAL DE CHER	VERETZ Ent.1	7 licenciées à VERETZ 5 licenciées à VAL DE CHER. Avis favorable.
Seniors F	Brassage	VAL DE CISSE, CHARGE	VAL DE CISSE Ent.1	0 licenciée à VAL DE CISSE 0 licenciée à CHARGE Avis défavorable.
Seniors F	Brassage	INGRANDES, LA CHAPELLE	INGRANDES Ent.1	2 licenciées à INGRANDES 6 licenciées à LA CHAPELLE Avis défavorable.

U18	Masse	MONTBAZON, ETOILE VERTE	MONTBAZON Ent.1	3 licenciés à MONTBAZON. 1 licencié à ETOILE VERTE Avis défavorable. Effectif insuffisant dans les deux clubs.
-----	-------	-------------------------	-----------------	--

U15	Masse	VEIGNE, VALLEE DU LYS	VEIGNE Ent.1	19 licenciés à VEIGNE. 1 licencié à VALLEE DU LYS. Avis défavorable.
U15	Masse	CHANCEAUX, METTRAY	CHANCEAUX Ent.1	11 licenciés à CHANCEAUX. 8 licenciés à METTRAY. Avis favorable.
U15	Masse	VILLIERS AU BOUIN, ST LAURENT DE LIN	VILLIERS Ent.1	6 licenciés à VILLIERS. 3 licenciés à ST LAURENT. Avis favorable.

U15F	Brassage	PAYS DE RACAN, GATINE	PAYS DE RACAN Ent.1	1 licenciée à PAYS DE RACAN. 5 licenciées à GATINE. Avis défavorable. Il faut un effectif de 7 joueuses minimum.
------	----------	-----------------------	---------------------	--

U13	Masse	VILLIERS AU BOUIN, ST LAURENT DE LIN	VILLIERS Ent.1	7 licenciés à VILLIERS. 4 licenciés à ST LAURENT. Avis favorable.
-----	-------	--------------------------------------	----------------	---

U13F	Brassage	GATINE, PAYS DE RACAN	GATINE Ent.1	0 licenciée à PAYS DE RACAN. 15 licenciées à GATINE. Avis défavorable.
------	----------	-----------------------	--------------	--

U11	Masse	VILLIERS AU BOUIN, ST LAURENT DE LIN	VILLIERS Ent.1	6 licenciés à VILLIERS. 6 licenciés à ST LAURENT. Avis favorable.
-----	-------	--------------------------------------	----------------	---

U11F	Brassage	GATINE, PAYS DE RACAN	GATINE Ent.1	0 licenciée à PAYS DE RACAN. 5 licenciées à GATINE. Avis défavorable.
------	----------	-----------------------	--------------	---